

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à PARROT Marie-Christine
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
ECHEVEST Yannick	à LE COTTON Anne
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
PRIGENT Marie-Yannick	à LE GALL Annie
RANNOU Hervé	à LE GAOUYAT Samuel
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUEROU Annie ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	10
Absents	12

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 septembre 2022

DEL2022-09-175

CULTURE
INSEAC – SUBVENTION 2022

En application des objectifs en matière d'accès de l'Education artistique et culturel au plus grand nombre, l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) inscrit pleinement son action dans une politique publique nationale, éducative et culturelle, dont les missions liées aux ressources, à la formation et à la recherche constituent les axes essentiels.

En s'associant à ce projet, les collectivités territoriales bretonnes partenaires s'engagent à participer à l'objectif de généralisation de l'EAC. En ce sens, elles choisissent d'apporter leurs expertises et engagements territoriaux en accompagnement et en complémentarité de la politique de l'Etat.

La création de l'INSEAC à Guingamp résulte de cette volonté partagée et ambitieuse.

Il est rappelé que l'INSEAC est créé au sein du Conservatoire National des Arts et Métiers, établissement public, en tant que structure spécifique au sens des dispositions du règlement intérieur du Cnam. A ce titre, l'INSEAC n'est pas un établissement au sens juridique du terme. Il ne dispose pas de la personnalité morale. En complément des emplois publics affectés au Cnam, l'Association de Gestion du CNAM Bretagne est en charge de gérer et de mettre en œuvre les moyens nécessaires aux missions.

En 2022, Guingamp-Paimpol Agglomération participera financièrement au budget de fonctionnement de l'INSEAC, au co-financement d'une bourse de thèse de doctorat ainsi que par des contributions volontaires.

Les contributions volontaires, conformément à la convention de moyens datée du 25 juin 2020 et de son annexe 1 « budget INSEAC - projection des moyens année 2022, concernent la mise à disposition de l'INSEAC et du projet d'Education artistique et culturel qu'il porte sur le territoire, des ressources internes de Guingamp-Paimpol Agglomération qui pourront favoriser la réalisation des objectifs de l'INSEAC.

Enfin, une valorisation des travaux de la salle de conférence de la chapelle et l'ensemble des investissements à réaliser (études et travaux) sur les aspects liés à la qualité des systèmes audio/ vidéo permettant des retransmissions optimales seront valorisés par Guingamp-Paimpol Agglomération.

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2021	Proposition Subventions 2022
INSEAC	Co-financement partenarial au fonctionnement sur un montant global de 655 K€	55 000 €	55 000 € (convention 2022)

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer sur la subvention INSEAC telle que fixée ci-dessus, pour l'année 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement correspondante.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE.MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Florence PONTIS